

## INVITATION PRESSE

Vendredi 12 janvier 2024

### TRI DES DÉCHETS

### **La Métropole déploie 2 600 bornes de déchets alimentaires à horizon 2026**

La Métropole Aix-Marseille-Provence développe, sur son territoire, des solutions de compostage depuis 2009 et expérimente la collecte des déchets alimentaires depuis 2021. Une démarche qui répond aux exigences de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire), qui demande aux collectivités d'offrir aux habitants une solution de traitement pour leurs déchets alimentaires depuis le début de l'année 2024. Les dispositifs sont multiples en fonction de la situation des communes et des ménages concernés (en appartement, en maison individuelle...). Sur le territoire métropolitain, ces solutions passent par la mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs pour les habitants disposant d'un accès à un espace extérieur propice, ou de lombricomposteurs pour les usagers volontaires et résidant en appartement. Fin 2022, plus de 58 600 composteurs individuels, 6 000 lombricomposteurs et 284 sites de compostage collectifs étaient en place sur la Métropole, soit 8% de la population équipée.

En plus des solutions déjà existantes, une collecte spécifique se met en place avec l'installation progressive et ciblée de 2 600 bornes de collecte, d'abord à Marseille en 2024, puis sur l'ensemble du territoire à horizon 2026. La Métropole distribue également gratuitement un bio-seau à tous les habitants concernés par la collecte des déchets alimentaires.

#### **Roland Mouren**

Vice-président de la Métropole délégué à la Propreté, à la Prévention  
et valorisation des déchets  
Maire de Châteauneuf-les-Martigues

Présentera et expérimentera une borne de déchets alimentaires

Mardi 16 janvier 2024 à 10h30

Rond-point de Mazargues (Obélisque), 13009 Marseille

#### **Une collecte expérimentale qui a porté ses fruits**

Dès 2021, la Métropole a mené une expérimentation auprès de 703 foyers sur les 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements de Marseille. Les enseignements de cette expérimentation et des échanges avec des collectivités ayant mis en place une collecte séparée des déchets alimentaires ont permis de définir le mode opératoire le plus efficace possible. **La Métropole a collecté 99 tonnes de déchets alimentaires, qui ont permis de créer 17 tonnes de compost, et d'amender 9 968 m<sup>2</sup> de sols, soit la superficie de près de 8 piscines olympiques.**

Ces démarches s'inscrivent dans les objectifs du schéma métropolitain de gestion des déchets, et dans le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA). L'ambition est d'engager un changement de comportement de tous les acteurs du territoire afin de limiter au maximum la part de déchets enfouis ou incinérés.

Plus d'informations sur : <https://dechets.ampmetropole.fr/particuliers/je-reduis-mes-dechets/je-trie-mes-dechets-alimentaires-2/>

Nous remercions par avance les journalistes qui souhaitent y participer de bien vouloir s'accréditer par retour de mail à l'adresse suivante : [presse@ampmetropole.fr](mailto:presse@ampmetropole.fr).

#### **CONTACT PRESSE**

Service Presse

T : 04 91 99 79 74

[presse@ampmetropole.fr](mailto:presse@ampmetropole.fr)

[ampmetropole.fr](http://ampmetropole.fr)

